



LE SYNDICALISTE MILITANT FO



N°113 CIRCULAIRE VERRE MÉCANIQUE *Le 18 Mars 2013*

Une revendication solide permet la poursuite de la négociation sur les minima conventionnels de salaires

Ce 08 Mars avait lieu la deuxième réunion paritaire sur les Salaires.

Côté patronal, la prudence reste d'actualité puisque leur dernière proposition du 01^{er} Mars dernier était à prendre ou à laisser.

Pour **FORCE OUVRIÈRE**, CGT, CFTC, CFDT et CFE-CGC, il en était tout autrement puisqu'aucune Organisation Syndicale n'acceptera la dernière proposition patronale sur les minima salariaux, car la valider serait entériner l'existence d'une grille salariale déstructurée.

Les cinq Organisations Syndicales revendiquent donc une grille hiérarchisée avec des écarts conséquents entre chaque coefficient et une formule de calcul des salaires simple et compréhensible par tous.

Suite à l'accord de 2004, il a fallu 8 ans pour que les primes soient exclues du calcul des minima conventionnels, revendication menée à son terme par la **FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIÈRE**.

Désormais, la mise en place d'une formule de calcul devient impérieuse.

FORCE OUVRIÈRE n'est pas dupe et sait très bien que le retour à la ligne droite (hypothétique) se fera par étapes successives.

Face au refus des Organisations Syndicales de signer l'accord en l'état, la Chambre Patronale fait une recommandation, ce qui, pour **FORCE OUVRIÈRE**, ne fera que contribuer au tassement de la grille salariale.

Décidément, cette Chambre Patronale ne veut plus négocier les salaires ou alors avec des saupoudrages par ci, par là.



Force est de constater également que les salaires réels pratiqués dans les entreprises se rapprochent malheureusement de ceux la branche.

Le patronat verrier, même s'il ne veut pas l'admettre, ne souhaite plus aucune référence aux salaires minima.

Après une suspension de séance demandée par les Organisations Syndicales, celles-ci ont **réitéré leur revendication commune pour trouver une nouvelle méthode de calcul des salaires.**

À défaut d'être entendues, nous aurions demandé la mise en place d'une Commission Mixte Paritaire.

Devant notre insistance, les patrons verriers ont enfin accédé à notre requête, puisqu'une nouvelle réunion sera programmée ultérieurement.

Bien qu'ayant été écoutées sur ce dernier point, il n'en reste pas moins qu'à ce jour, le patronat se contente d'une simple recommandation.

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIÈRE

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>

FÉDÉRATION DES CHAMBRES SYNDICALES DE L'INDUSTRIE DU VERRE

112-114, RUE LA BOÉTIE - PARIS VIII

RECOMMANDATION

Conformément au texte et à l'esprit de l'accord sur les appointements mensuels garantis signé le 23 février 2012, et plus particulièrement à son article VII, une réunion Paritaire Salaire s'est tenue le 1^{er} février 2013 au siège de la Fédération, puis une réunion de relecture et de signature de l'accord salaire s'est tenue le 8 mars 2013.

En l'absence d'accord trouvé lors de cette réunion Paritaire, la Fédération des Chambres Syndicales de l'Industrie du Verre fait la recommandation suivante à ses adhérents :

1. APPOINTEMENTS MENSUELS GARANTIS

Afin de tenir compte de l'impact du SMIC au 1^{er} janvier 2013, les appointements mensuels garantis (AMG) sont revalorisés comme défini dans l'annexe jointe.

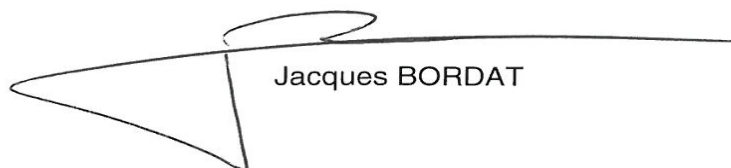
2. SALAIRE MINIMUM PROFESSIONNEL

Le salaire minimum professionnel (SMP) est de : **4,456 €**.

3. ENTREE EN VIGUEUR

La présente recommandation entre en vigueur le 1^{er} mars 2013.

Paris, le 8 mars 2013



Jacques BORDAT





PROPOSITION PATRONALE

AU 1ER MARS 2013

K	Appointements Garantis
125	1 430,25
135	1 435,06
145	1 438,77
155	1 443,48
165	1 449,18
180	1 464,58
190	1 489,04
200	1 547,32
215	1 642,38
230	1 740,49
250	1 871,29
270	2 002,09
290	2 132,89
315	2 296,38
345	2 492,59
375	2 688,79
390	2 786,89
410	2 917,69
450	3 179,30
550	3 833,30
660	4 552,69
880	5 991,50

SMP = 4,456 €

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIÈRE

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>